



Filles



Garçons

Saison 2019/2020



Enfants de 2 à 5 ans



Fitness

FICHE D'INSCRIPTION	AUTORISATION
NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : ____ / ____ / _____ Féminin <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Groupe : _____ Entraîneur : _____	J'autorise mon enfant à être photographié par le club et à utiliser ces photos pour illustrer le site Internet du club www.usoamgym.fr : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
NOM des parents ou du représentant légal (pour les mineurs) : _____ Adresse : _____ _____ Code postal : _____ Ville : _____ Téléphone de la mère : _____ Téléphone du père : _____ Courriel : _____	J'autorise l'USOAM mère à m'envoyer des mailings : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Personne à prévenir en cas d'accident : Nom : _____ Téléphone : _____ Antécédents médicaux : _____	Pour les groupes compétition : seul l'entraîneur décidera des gymnastes aptes à participer aux compétitions en fonction du niveau, de la motivation et de l'assiduité aux entraînements. J'autorise la section gymnastique à inscrire mon enfant dans les diverses compétitions prévues au calendrier des fédérations agréées. Si autorisation, celle-ci implique la présence indispensable à toutes les compétitions (sauf cas de force majeure) afin de ne pas pénaliser le reste de l'équipe. Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Paiement en ESPECES <input type="checkbox"/> par CHEQUE <input type="checkbox"/> (nombre : ____) Nom sur les chèques : _____	J'accepte d'être contacté(e) pour participer à l'organisation d'événements du club Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
	L'inscription de mon enfant implique de respecter le règlement intérieur de l'USOAM – GYMNASTIQUE (voir au verso). Date et signature des parents ou du représentant légal : _____
	<i>(l'adresse mail est indispensable pour la communication des informations liées à la vie du club) n'oubliez pas le formulaire UFOLEP l'assurance de votre enfant en dépend</i>



REGLEMENT INTERIEUR

ADHESION A LA SECTION :

- Article 1 : L'adhésion à la section **USOAM GYMNASTIQUE** implique l'acceptation des statuts et du règlement intérieur du club.
- Article 2 : L'adhésion ne devient effective qu'après remise au club de tous les documents exigés à l'inscription et du règlement de la cotisation annuelle (**NON REMBOURSABLE** si plus de 2 cours).
Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans une autorisation parentale écrite (datée et signée).

RESPONSABILITE DE LA SECTION :

- Article 3 : La responsabilité du club n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, dans la salle des agrès ou le lieu de la convocation à une compétition.
- Article 4 : L'absence d'un animateur entraînant la suppression des cours sera annoncée par voie d'affichage sur le lieu d'entraînement une semaine à l'avance sauf cas de force majeure.

COMPORTEMENT ET ABSENCES AUX ENTRAÎNEMENTS :

- Article 5 : Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du Club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects lors des entraînements, des stages ou des compétitions pourra, après convocation du bureau de l'association, être exclu temporairement ou définitivement.
- Article 6 : L'absence répétée, non justifiée d'un enfant aux entraînements fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.

TENUE VESTIMENTAIRE :

- Article 7 : La pratique de la gymnastique exige, une tenue adaptée obligatoire (justaucorps, chaussons, cheveux attachés). Pour la participation aux compétitions, le justaucorps et la veste aux couleurs du Club sont obligatoires.
- Tout manquement à cette rigueur vestimentaire interdira l'accès aux entraînements ou aux compétitions.

ORGANISATION DES COURS :

- Article 8 : En début de saison, les gymnastes sont répartis en groupes de niveaux. Un changement de groupe peut s'opérer en cours d'année selon l'évolution de leurs capacités gymniques.

PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS :

- Article 9 : La section Gymnastique inscrit les élèves aux diverses compétitions prévues, au calendrier des fédérations agréées, après avoir obtenu l'accord du bureau technique de l'association.

LITIGE AVEC UN ADHERENT :

- Article 10 : En cas de litige ou de contestation avec les parents ou avec un adhérent, le bureau de l'association sera le seul interlocuteur autorisé à gérer ce conflit.

MALADIE ET ACCIDENT :

- Article 11 : Un arrêt maladie de plus de 3 semaines nécessitera un certificat médical d'autorisation de reprise de l'activité sportive pour permettre la participation à une compétition.
- Article 12 : En cas d'accident sur le lieu d'entraînement ou au cours des compétitions, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent sera conduit à l'hôpital. Le bureau de la section devra être prévenu dans les meilleurs délais.

Je soussigné(e), M. Mme déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur (dont je conserve un exemplaire) et accepte de m'y conformer.

Date et Signature :